

**COMMUNE d'EZE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE EN PUBLIC

24 FEVRIER 2022 A 18H00

SALLE DES FETES DE LA MAIRIE PRINCIPALE

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI – M. Sylvestre ANSELMi – Mme Céline ZAMBON – M. Patrick LADU – Mme Virginie SOULIER – M. Christian FIGHIERA – Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – Mme Claudine TURRINI – Mme Annick FILLON – M. Alain FABRI – M. Jean-Barthélémy VAUTEL – Mme Patricia ALLOUCH – M. Claude TKACZYK – Mme Patricia PONTIS

Ont donné procuration :

M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA

Absents excusés :

Mme Valérie BUSILLET
Mme Rosaria ILLARIO
M. Christophe VESTRI

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Rapporteurs : M. Stéphane CHERKI, maire

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

I) URBANISME

1. Avis motivé du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale unique concernant le projet de réhabilitation de la Villa Aiguetta

Ce que la préfecture appelle « Villa Aiguetta » n'est autre que ce que les Ezasques appellent le « Château de l'Aïghetta ». Le conseil municipal doit donner un avis au sujet de la réhabilitation en cours. Ce dossier a été surveillé de près par le service Urbanisme et il est proposé de donner un avis favorable.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE, (Mme GIANTON s'abstient)**

- Donne un avis favorable au projet soumis à demande d'autorisation environnementale ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

II) FINANCES

2. Passage en M57

A partir du 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des communes devront abandonner la nomenclature M14 pour passer à la nouvelle, intitulée M57. La commune a la possibilité d'anticiper ce passage d'un an, ce qui lui permettra de s'adapter pendant cette année de transition.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune d'Eze, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

3. Demandes de subventions pour les travaux du Tennis Club Borfiga

La commune doit procéder à la réfection des sols sportifs de ce club municipal. Elle est éligible à plusieurs subventions.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- Sollicite du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur une subvention au meilleur taux possible pour l'aider à financer cette opération de renouvellement des sols sportifs du club de tennis municipal ;

- Sollicite du Conseil départemental des Alpes Maritimes une subvention au meilleur taux possible pour l'aider à financer cette opération de renouvellement des sols sportifs du club de tennis municipal ;
- Sollicite tout autre organisme, public ou privé, en capacité de subventionner de projet ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

III) TRAVAUX

4. Inscription sur la liste des communes concernées par l'érosion marine

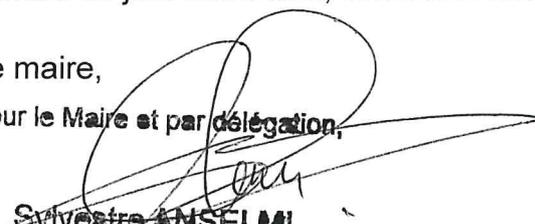
La loi Climat et Résilience prévoit que les communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral, sont identifiées dans une liste fixée par décret. La commune doit exprimer son souhait d'y figurer.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- Sollicite des services de l'Etat l'inscription de la commune d'Eze sur la liste nationale des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro-sédimentaires entraînant l'érosion du littoral ;
- Mandate Monsieur le maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h10.

Le maire,
Pour le Maire et par délégation,


Sylvestre ANSELMi
1^{er} Adjoint au Maire
Stéphane CHERKI

La secrétaire de séance,


Meriem BEN HADDOU